

**DEPARTEMENT**  
**Alpes-de-Haute-Provence**

**Communauté d'Agglomération**  
**PROVENCE ALPES**  
**AGGLOMERATION**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-six du mois de juin à dix-huit heures quinze, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt du mois de juin 2019, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Année 2019**  
**Séance du 26 juin 2019**

**N° 37**

**Objet : Fonds de concours pour**  
**des travaux d'éclairage public**  
**Commune de Digne-les-Bains**

**Est nommé: secrétaire de séance BONNET Brigitte**

**Étaient présents :**

AILHAUD Régine, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNET Brigitte (du rapport n° 1 au n° 13, puis du rapport n° 25 au dernier rapport), BONNET Martine, BONZI Maryse, CAREL Serge, CASA Chantal, CAZERES Benoit, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DEORSOLA Jean Paul (jusqu'au rapport n° 16), ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier (jusqu'au rapport n° 30), MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 02), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas (jusqu'au rapport n° 13), VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

**Étaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à MAYENC Christelle  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy

**Étaient représentés :**

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BONNET Martine  
BREMONT Danièle a donné pouvoir à COMBE Gérard  
CHATARD Gilles a donné pouvoir à CAREL Serge  
DOMENGE Eliane a donné pouvoir à VILLARON Bruno  
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BERTRAND Philippe  
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à LEDEY Olivier  
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Denis  
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n°02)  
REBOUL Childéric a donné pouvoir à CAZERES Benoit  
URQUIZAR Danièle, a donné pouvoir à SUZOR Pierre  
AYMES Bernard Sylvie a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
BRUN Patricia a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
MAZAL Ambroise, a donné pouvoir à ESMIOL Gérard

**Étaient excusés :**

ACCIAI Bruno  
AUBERT Serge  
AUZET Eric  
AUZET Guy  
BALIQUE François  
BAUDOU MAUREL Marie Anne  
BLOT Michel  
BOURJAC Jean Marie

DE VALCKENAERE Gilles  
FLORES Sylvain  
GRAVIERE Remy  
LEJOSNE Patrick,  
MUNOZ MALDONADO Julien  
NICOLSI Philip,  
PAYAN Claude  
PELESTOR Michel

ROCHAT Jacques,  
RONDEAU Daniel  
THONNATTE Lionel  
TONELLI Corinne

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 26/06/2019**

Application agréée F-legal.com

**Monsieur Patrick MARTELLINI, rapporteur, expose ce qui suit :**

Provence Alpes Agglomération exerce de la compétence en matière d'éclairage public sur certaines communes membres dont Digne-les-Bains.

La commune de Digne-les-Bains va procéder en 2019 à la requalification de la Place Général de Gaulle et du Cours des Arès, à la requalification de la Place des Récollets et à l'aménagement d'un parking sur le site de l'ancienne usine à gaz. Une partie des travaux concernera l'éclairage public respectivement pour chacune des opérations d'un montant de 100 000€ HT, 29 900€ HT et 50 000€ HT.

L'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales permet l'apport de fonds de concours pour une opération désignée. En effet, cet article stipule que, afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subvention par le bénéficiaire du fonds de concours.

La commune de Digne-les-Bains a proposé d'apporter un fonds de concours pour la réalisation des travaux d'éclairage public cités ci-dessus et relevant de la compétence de la communauté d'agglomération.

Il vous est donc proposé :

- d'accepter le versement d'un fonds de concours de la commune de Digne-les-Bains à hauteur de 50% du coût total de l'opération HT et hors subvention pour les opérations de requalification de la Place Général de Gaulle et du Cours des Arès (montant du fonds de concours 50 000€ HT), de requalification de la Place des Récollets (montant du fonds de concours de 14 950€ HT) et de l'aménagement d'un parking sur le site de l'ancienne usine à gaz (montant du fonds de concours 25 000€ HT).
- d'autoriser Madame la présidente ou son représentant à signer chacune des conventions de versement de fonds de concours à intervenir pour chacune des opérations dont un exemplaire est annexé au présent rapport.
- d'autoriser Madame la présidente ou son représentant à signer tout document y afférent.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 28/08/2019

Application agréée E-Inqalte.com

99\_DE-004-200087437-20190826-37\_26062019